

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
FORMATIONS D'AUTOMNE DE LA SFRMS  
23 NOVEMBRE 2022 A LILLE**

L'inscription ne donne droit à aucune action promotionnelle, commerciale ou non commerciale au sein de la journée (vente, démonstration, distribution de documents etc...). Toute personne ne respectant pas cette condition se verra refuser l'accès aux formations de manière définitive et cela sans aucune indemnité de remboursement.

**I-1 – PROTOCOLE SANITAIRE**

- Les mesures sanitaires en vigueur au moment des formations doivent être strictement appliquées dans l'enceinte du Palais des Congrès et lors de la formation.
- Toute personne ne respectant pas ces règles sera exclue de la formation : les montants versés ne seront pas remboursables.

**I-2 - INSCRIPTIONS**

- Pour participer à une de nos formations, vous devez nécessairement vous inscrire en ligne sur le site : [www.sommeil-formations.com](http://www.sommeil-formations.com) et suivre une des modalités de paiement décrites ci-dessous.

- **Tarifs** : tous les tarifs sont indiqués en euros TTC.

Les frais de déplacement et de réservation hôtelière ne sont pas compris dans le montant des droits d'inscription et restent à la charge du participant.

Le paiement de l'intégralité du coût de formation est à effectuer à l'inscription afin de valider la demande de participation.

- Les inscriptions peuvent être réglées par CB, chèque, virement ou bon de commande. Un mail de confirmation reprenant tous les éléments de votre inscription accompagné de votre facture vous sera adressé.
- Pour tout paiement par virement ou chèque bancaire vous disposez d'un délai de 15 jours calendaires après votre inscription pour nous faire parvenir votre règlement.
- Votre inscription sera automatiquement annulée sans aucune indemnité, ni possibilité de recours :
  - en cas de non réception de votre paiement dans les délais fixés,
  - en cas de refus de paiement,
  - en cas de non-respect des valeurs obligatoires de « bonne conduite et de moralité » inhérentes au bon déroulé des formations,

- Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

- Pour les sociétés qui prennent en charges leurs invités, les changements de noms sont possibles à hauteur de 10% des inscriptions achetées. **Attention** : [sommeil-formations.com](http://sommeil-formations.com)® ne saura être tenu responsable si un invité est pris en charge par plusieurs groupes et aucun remboursement ne pourra être effectué.

- **Inscription sous convention de formation**

La convention de formation vous sera envoyée par email suite à votre inscription.

Celle-ci est à nous retourner impérativement dans les 2 semaines suivant notre envoi.

Dès réception de ces documents dûment signés, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription définitive.

Aucune inscription sous convention de formation ne sera possible sur place pendant la formation.

- **Important formation via DPC** : L'inscription à une de nos formations via l'Agence Nationale du DPC implique l'acceptation de fait de nos CGV.

Pour les participants inscrits par le biais du DPC, le paiement de la formation est obligatoire pour valider leurs participations.

Si paiement par chèque ou virement, vous disposez d'un délai de 15 jours calendaires après votre inscription pour régulariser votre paiement. En cas de non-paiement, votre inscription sera annulée.

Votre paiement vous sera restitué à l'issue de la formation. Ce remboursement se fera au prorata de celui versé par l'Agence Nationale du DPC et seulement lorsque l'Agence Nationale du DPC aura validé et payé votre inscription.

Il n'y aura pas de restitution (sauf si nous sommes prévenus par écrit au moins 30 jours ouvrés avant le début de la formation) :

- si le participant ne se présente pas à la formation,
- si l'inscription auprès de l'Agence nationale du DPC n'est pas validée.

**CONGRESS Rive Droite / Sommeil Formations®**

### I-3 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

- **CONGRESS Rive Droite** ne peut pas être tenu pour responsable de l'interruption ou de l'annulation des Formations survenant par suite d'évènements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres évènements indépendants de leur volonté (force majeure). En cas d'annulation, les conditions d'annulation de la journée s'appliqueront. L'inscription à la formation implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation. Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation) avant de partir. **CONGRESS Rive Droite** en tant qu'organisateur ne porte aucune responsabilité en cas d'accident du ou provoqué par ou pour les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite de la journée ni pendant aucun des évènements organisés autour des formations.
- **CONGRESS Rive Droite** ne peut pas être tenu pour responsable du non-respect par les participants des règles de fonctionnement de l'Agence nationale du DPC, pas plus que de la non inscription auprès de l'Agence nationale du DPC par un des participants.
- Chaque participant doit respecter les mesures sanitaires en vigueur, au moment des formations, définies par le gouvernement. Toute personne ne respectant pas ces règles sera exclue de la formation : les montants versés ne seront pas remboursables, et la responsabilité de CONGRESS Rive Droite ne pourra être engagée.

### I-4 - CONDITIONS D'ANNULATION

- **Sommeil-Formations.com**® se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

- **Conditions d'annulation à une des Formations d'Automne de la SFRMS du 23 novembre 2022 à Lille :**

En cas d'annulation signifiée par écrit à « CONGRESS Rive Droite » :

- Jusqu'à 75 jours ouvrés avant le début de la formation : retenue de 150 € TTC
- A partir de 75 jours ouvrés avant le début de la formation : les montants versés ne seront pas remboursables.

Toute demande de changement de nom d'un participant doit obligatoirement être faite par écrit.

Si cette demande est faite à partir de 50 jours ouvrés avant le début de la formation, elle sera considérée comme une annulation et une nouvelle inscription devra être effectuée.